

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**7 OCTOBRE 2024
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 octobre 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 30, rue de la Fabrique, Varennes

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Sont également présents : M. Dominic Scully, *directeur général par intérim*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

Le maire Martin Damphousse confirme le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :

12. Adoption finale – P.P.C.M.O.I. n° 2024-050

Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal communautaire recouvert à 100% de revêtement extérieur de classe 2
20, rue Vincent
Centre de services scolaire des Patriotes

13. Adoption premier projet

Permettre la construction d'un bâtiment principal résidentiel comportant 6 unités d'habitation et composé de 3 étages
292, rue Sainte-Anne

14. Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-022

Permettre la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain
292, rue Sainte-Anne

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet suivant à l'ordre du jour :

39. Octroi de contrat – Travaux électriques et installation de 20 bornes de recharge pour véhicule électrique

- Remise des mérites « Varennes en fleur »

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Doléances exprimées;
- Demande d'information quant aux différents projets de la Ville, notamment le plan directeur au parc de la Commune, la maison Hébert-Jodoin et la nouvelle caserne;
- Demande d'information quant à l'application du règlement 547-8;
- Demande de clarification concernant les préambules durant les périodes de questions des séances publiques du conseil;

- Demande de précision concernant une question transmise par courriel à la Ville au sujet des opérations nocturnes de camionnage de l'entreprise Bau-Val inc.;
- Demande d'information quant au projet de construction d'un réservoir de rétention sanitaire visé par le règlement 992;
- Demande de suivi quant aux divers travaux d'aménagements de l'usine d'épuration des eaux usées effectués à travers les années;
- Demande de précision quant aux coûts reliés au nettoyage des bassins de rétention des eaux usées;
- Demande d'information quant au nettoyage d'égouts effectué sur la rue Michel-Messier;
- Demande afin d'ajouter des arrêts d'autobus sur la route 132.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2024-10 préparé par le Service des ressources humaines en date du 26 septembre 2024.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 983-1 modifiant le bassin de taxation du règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 983-1 modifiant le bassin de taxation du règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2024-260

Approbation du procès-verbal Séance ordinaire 9 septembre 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-261 Approbation des comptes – Septembre 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 6 030 789,36 \$ au fonds d'administration, 2 763 577,18 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 8 794 366,54 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de septembre 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3967

ADOPTÉE.

2024-262 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2024

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2024 de 355 587 \$ au fonds d'administration et de 2 733 784 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 1^{er} octobre 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2024-31 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 985-2 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur le côté nord de la rue Sainte-Anne entre l'entrée du garage municipal et la route Marie-Victorin

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 985-2 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur le côté nord de la rue Sainte-Anne entre l'entrée du garage municipal et la route Marie-Victorin.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2024-32 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 991 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 991 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2024-33 **Règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2024-263 **Adoption – Règlement 547-8 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'ajouter une voie de circulation prohibée**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 547-8 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'ajouter une voie de circulation prohibée.

ADOPTÉE.

2024-264 Adoption – Règlement 706-17 modifiant le règlement 706 plan d’urbanisme afin d’inclure des dispositions relatives aux îlots de chaleur et afin de mettre à jour la liste des contraintes anthropiques

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 706-17 modifiant le règlement 706 plan d’urbanisme afin d’inclure des dispositions relatives aux îlots de chaleur et afin de mettre à jour la liste des contraintes anthropiques.

ADOPTÉE.

2024-265 Adoption – Règlement 973-1 modifiant le règlement 973 relatif au paiement d’une redevance destinée à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques dans le cadre des travaux de réaménagement et de restauration afin d’apporter un changement à la déclaration obligatoire

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 973-1 modifiant le règlement 973 relatif au paiement d’une redevance destinée à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques dans le cadre des travaux de réaménagement et de restauration afin d’apporter un changement à la déclaration obligatoire.

ADOPTÉE.

**2024-266 Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2024-047
Permettre l’exercice de l’usage « Service de paysagement »
569, boulevard Lionel-Boulet
*Entretiens Quatre Saisons***

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (P.P.C.M.O.I.) présentée par le requérant afin de permettre l’exercice de l’usage « C9-01-08 Service de paysagement » dans un local ayant une superficie de 130 m² calculée au niveau du rez-de-chaussée et sans entreposage extérieur alors que cet usage n’est pas autorisé dans le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-057 du 2 juillet 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande, sous condition;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2024-214 adopté lors de la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2024-047 afin de permettre l'exercice de l'usage « C9-01-08 Service de paysagement » dans un local ayant une superficie de 130 m² calculée au niveau du rez-de-chaussée et sans entreposage extérieur, au 569, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout tel que décrit dans la demande de permis déposée par le requérant le 24 mai 2024 et conditionnellement :

- à ce que le local soit conforme aux exigences du code de construction en vigueur.

ADOPTÉE.

2024-267

**Adoption du second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2024-049
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal
1600, boulevard Lionel-Boulet
Hitachi Energy**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) présentée par le requérant afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal dont la hauteur est de 43 mètres alors que la grille des usages et des normes applicables à la zone I-223 autorise une hauteur maximale de 15 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-042 du 5 juin 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT l'argumentaire soumis aux membres du conseil par le requérant en date du 6 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2024-244 adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2024-049 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal dont la hauteur est de 43 mètres alors que la grille des usages et des normes applicables à la zone I-223 autorise

une hauteur maximale de 15 mètres, situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet, le tout selon les plans concepts déposés le 5 juin 2024 par le requérant, version 2.

ADOPTÉE.

2024-268 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-059**
Permettre la modification d'une enseigne détachée
2021-2023, route Marie-Victorin
Centre communautaire musulman de Varennes

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 2021-2023, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-070 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-059 afin de régulariser la modification d'une enseigne détachée au 2021-2023, route Marie-Victorin, dans la zone C-601, le tout, selon la demande de permis déposée par le requérant en date du 25 juin 2024, conditionnellement à ce que la structure et le cadrage de l'enseigne soient repeints de couleur noire.

ADOPTÉE.

2024-269 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-061**
Permettre l'installation d'une enseigne détachée
1623-1629, route 132
Bar Abreuvoir 132

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée au 1623-1629, route 132;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-074 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-061 afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée au 1623-1629, route 132, dans la zone C-229, le tout, selon les plans déposés par le requérant en date du 4 juillet 2024, version 1, conditionnellement à ce que le fond de l'enseigne soit de la couleur grise, identique au fond des autres panneaux de l'enseigne détachée.

ADOPTÉE.

2024-270

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-064
Permettre la modification d'une enseigne murale
593, boulevard Lionel-Boulet
Steven Danis Automobile

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne murale du bâtiment situé au 593, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-078 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-064 afin de permettre la modification d'une enseigne murale au 593, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout selon le plan déposé par le requérant en date du 31 juillet 2024, version 1.

ADOPTÉE.

2024-271

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-065
Permettre la modification d'une enseigne détachée
565, boulevard Lionel-Boulet
Auto-Logique

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 565, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-075 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-065 afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 565, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout, selon le plan déposé par le requérant en date du 23 août 2024 et conditionnellement à ce que de la plantation soit prévue à la base de l'enseigne afin d'en camoufler la structure.

ADOPTÉE.

2024-272

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-066
Permettre la modification d'une enseigne détachée
2021-2023, route Marie-Victorin
Condui Pro

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne détachée en remplaçant le plexiglas pour la compagnie Condui Pro située au 2021-2023, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-071 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-066 afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 2021-2023, route Marie-Victorin, dans la zone C-601, le tout selon les plans déposés par le requérant en date du 12 août 2024, conditionnellement à ce que la structure et le cadrage de l'enseigne soient repeints de couleur noire.

ADOPTÉE.

2024-273

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-067
Permettre la modification d'une enseigne détachée
581, boulevard Lionel-Boulet
SamiAgtech

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 581, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-076 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-067 afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 581, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout selon le plan déposé par le requérant en date du 27 août 2024, version 1.

ADOPTÉE.

2024-274

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-069
Permettre la modification d'une enseigne détachée
581, boulevard Lionel-Boulet
Bain & Style

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 581, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-077 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-069 afin de permettre la modification d'une enseigne détachée au 581, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout, selon le plan déposé par le requérant en date du 28 août 2024.

ADOPTÉE.

2024-275

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-070
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel
1855, rue Durocher

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel situé au 1855, rue Durocher;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-079 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-070 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel au 1855, rue Durocher, dans la zone H-460, le tout selon les plans déposés par le requérant en date du 26 août 2024, dossier 24-12, version 1.

ADOPTÉE.

2024-276

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-071
Permettre l'installation d'une enseigne murale
2038, route Marie-Victorin
Groupe Morelli

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation d'une enseigne murale du bâtiment situé au 2038, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-072 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-071 afin de l'installation d'une enseigne murale au 2038, route Marie-Victorin, dans la zone C-650, le tout, selon les plans déposés par le requérant le 29 août 2024, version 1.

ADOPTÉE.

2024-277 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-072
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
156, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel en remplaçant le revêtement des deux toitures en tôle au 156, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-068 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-072 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel en remplaçant le revêtement des deux toitures en tôle au 156, rue Sainte-Anne, dans la zone H-631, le tout selon la demande de permis déposée par le requérant en date du 30 août 2024.

ADOPTÉE.

2024-278 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-074
Permettre l'installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle
ConsignAction

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation d'une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-069 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-074 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle, dans la zone C-527, le tout, selon les plans déposés par le requérant en date du 17 septembre 2024.

ADOPTÉE.

2024-279 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-075
Permettre la modification des balcons du bâtiment principal résidentiel
2266, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification des balcons du bâtiment principal résidentiel du bâtiment situé au 2266, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-073 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-075 afin de permettre la modification des balcons du bâtiment principal résidentiel au 2266, route Marie-Victorin, dans la zone C-612, le tout tel que décrit dans la demande de permis déposée par le requérant en date du 1^{er} septembre 2024.

ADOPTÉE.

2024-280

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-077
Permettre la modification d'une galerie attenante au bâtiment principal résidentiel
33, rue Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification de la galerie attenante au bâtiment principal résidentiel situé au 33, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-081 du comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-077 afin de permettre la modification d'une galerie attenante au bâtiment principal résidentiel au 33, rue Saint-Joseph, dans la zone H-639, le tout, tel que décrit dans la demande de permis de construction déposée par les requérants en date du 2 septembre 2024.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2024-281

Projet 2024 affecté au fonds de roulement – Acquisition d'un véhicule pour le Service des travaux publics afin de remplacer l'unité T21-80

CONSIDÉRANT que l'unité T21-80 a été gravement accidentée lors d'un incident survenu le 18 juin 2024 et que celle-ci n'est pas réparable;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de remplacer le véhicule;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 24 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 40 702,50 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un véhicule à motorisation hybride afin de remplacer l'unité T21-80.

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir son remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2025.

Certificat de la trésorière numéro 3963

ADOPTÉE.

2024-282 Octroi de contrat – Offre de services professionnels en architecture de paysage – Plage urbaine au parc de la Commune

CONSIDÉRANT l'adoption du plan concept d'aménagement du parc de la Commune lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2024;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une plage urbaine identifié au plan concept;

CONSIDÉRANT que le projet se situe en zone inondable et qu'une demande d'autorisation doit être soumise au ministère de l'Environnement, des Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après « MELCCFP »);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 17 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 57 918,66 \$ incluant les taxes à la compagnie BC2 Groupe Conseil inc. pour l'élaboration d'un concept d'aménagement paysager d'une plage urbaine au parc de la Commune, ainsi que pour la préparation à la demande de permis auprès du MELCCFP;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3962

ADOPTÉE.

2024-283 Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville 155, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT l'entente en restauration des immeubles patrimoniaux conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC ») permettant à des propriétaires de bâtiments non résidentiels, de bénéficier d'une subvention afin de réaliser un carnet de santé de leur bâtiment;

CONSIDÉRANT la demande de subvention du propriétaire du 155, rue Sainte-Anne à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 17 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'un montant de 9 006,85 \$ au propriétaire du 155, rue Sainte-Anne pour les travaux effectués concernant la fabrication et l'installation d'une porte arrière double incluant le cadrage et la finition intérieure et extérieure.

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 3 602,74 \$ sera financé par le fonds patrimonial de la Ville;
- Un montant de 5 404,11 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 3965

ADOPTÉE.

2024-284

**Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville
30, rue de la Fabrique**

CONSIDÉRANT l'entente en restauration des immeubles patrimoniaux conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC ») permettant à des propriétaires de bâtiments non résidentiels, de bénéficier d'une subvention afin de réaliser un carnet de santé de leur bâtiment;

CONSIDÉRANT la demande de subvention du propriétaire du 30, rue de la Fabrique à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 25 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'un montant de 37 500 \$ au propriétaire du 30, rue de la Fabrique pour les travaux de restauration effectués concernant les colonnes, le plancher, les escaliers et le plafond de la galerie du presbytère.

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 15 000 \$ sera financé par le fonds patrimonial de la Ville;
- Un montant de 22 500 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 3966

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20 h 57 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt pour le point suivant (employée chez Hydro-Québec) et se retire de la Maison Saint-Louis

**2024-285 Entente relative à l'exécution de travaux d'aménagements écologiques dans le parc Saint-Charles – Hydro-Québec
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a effectué des travaux de réhabilitation du mur de soutènement rive droite du barrage Simon-Sicard;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la phase 1 des travaux de réhabilitation dudit mur, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé « MELCCFP »), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (ci-après nommé « MFFP ») et le ministère des pêches et océans (ci-après nommé « MPO») ont émis des autorisations dans lesquelles ils demandent à Hydro-Québec de compenser les superficies d'empiètement en milieu aquatique ainsi que les impacts au poisson et à son habitat, causés par les travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est propriétaire des lots portant les numéros 6 147 298, 6 004 696, 6 510 935, 6 004 550 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situés dans le parc Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec, de concert avec la Ville, a développé un projet de compensation environnementale sur ces lots visant l'augmentation de la diversité des habitats aquatiques et l'amélioration de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte qu'Hydro-Québec procède aux travaux requis pour exécuter le projet de compensation, le tout afin de répondre aux conditions émises par les autorités gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une entente relative à l'exécution de travaux d'aménagements écologiques dans le parc Saint-Charles, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec Hydro-Québec, par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

21 h Madame la conseillère Carine Durocher entre

2024-286

**Embauche d'un directeur général
Autorisation de signature d'un contrat de travail**

CONSIDÉRANT le départ du directeur général le 22 août 2024;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement chapeauté par l'Union des municipalités du Québec et le Service des ressources humaines de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines datée du 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un contrat de travail à durée déterminée de quatre (4) ans avec monsieur Joel Bélanger à titre de directeur général de la Ville, par monsieur le maire Martin Damphousse et la directrice du Services des ressources humaines.

ADOPTÉE.

2024-287

**Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable
Gestion de l'élargissement éventuel du pont P-07872 situé sur la route
132, au-dessus du ruisseau Notre-Dame**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-248 adoptée le 9 septembre 2024 autorisant la signature d'une entente de collaboration entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « MTMD ») et la Ville de Varennes pour le partage des coûts d'entretien du pont P-07872;

CONSIDÉRANT que des précisions doivent être apportées à cette résolution à la demande du MTMD;

CONSIDÉRANT les travaux prévus par le MTMD sur le projet de reconstruction du pont P-07872 situé sur la route 132, au-dessus du ruisseau Notre-Dame, dans la Ville de Varennes, dont les coûts sont assumés à 100 % par le MTMD et incluant un élargissement des fondations pour un ajout de voie de virage si souhaité éventuellement par la Ville après rétrocession de la portion de la route 132;

CONSIDÉRANT la demande du MTMD d'obtenir une résolution du conseil de la Ville attestant l'acceptation d'assumer les coûts des travaux d'un éventuel élargissement du pont si requis dans le futur par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un transfert de gestion d'une route est possible en vertu des dispositions de la *Loi sur la voirie*;

CONSIDÉRANT que le transfert de la gestion d'une portion de la route 132 à Varennes entre la rue de l'Aqueduc et la montée de la Picardie se fera après la reconstruction du pont P-07872;

CONSIDÉRANT que le pont sera sous responsabilité partagée Ministère-Municipalité par décret;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2024-248 adoptée le 9 septembre 2024;

D'ASSUMER les coûts d'ingénierie et de construction ainsi que tous frais afférents décrits dans la liste en annexe de la présente résolution, liés à l'élargissement éventuel du pont P-07872 si souhaité par la Ville dans le futur.

ADOPTÉE.

2024-288

Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec pour différents carburants en vrac (Contrat de 3 ans plus une année supplémentaire optionnelle)

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes présente une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (ci-après nommée « UMQ ») afin de joindre son regroupement d'achats et le contrat qui sera octroyé par l'UMQ à la suite de l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE JOINDRE le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

D'OCTROYER un contrat d'une durée de trois (3) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

DE CONFIER à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

DE S'ENGAGER à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

DE S'ENGAGER à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE.

2024-289

Comité de gestion des actifs

Adoption – Démarche de la gestion des actifs municipaux

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (ci-après nommé « PGA ») contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la démarche de gestion des actifs municipaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre un PGA en eau d'ici 2026;

DE METTRE en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de nos actifs municipaux;

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 octobre 2024 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE.

**2024-290 Rapport toponymique municipal – Noms de lieux à traiter
Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT les commentaires émis par la Commission de toponymie du Québec dans son rapport toponymique municipal;

CONSIDÉRANT que certaines corrections sont à apporter à la liste de noms de voies de communication de la Commission de toponymie du Québec pour la Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 13 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER les toponymes suivants de la liste des noms de voies de communication de la Commission de toponymie pour la Ville de Varennes :

- Chemins des Artisans, correspondant à l'ancienne emprise de rue fermée par le règlement 608 décrétant le retrait de caractère de rue et la fermeture du chemin des Artisans, entrée en vigueur le 8 novembre 2002;
- Rue des Embellies, abrogée par la résolution 2008-419 adoptée par le conseil municipal lors de la séance générale du 1^{er} décembre 2008.

D'AJOUTER les toponymes suivants :

- Parc canin Entre-Quatre-Pattes;
- Parc-école J.-P.-Labarre;
- Parc-école les Marguerite.

ADOPTÉE.

**2024-291 Calendrier des activités des membres du conseil – Octobre 2024
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois d'octobre 2024, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2024-292 Addenda à l'acte de vente n° 25 943 349 – 9518-8348 Québec inc. – Ancien garage municipal
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la signature d'un acte de vente des lots 6 401 787, 6 401 788, 6 401 789, 6 401 790 6 401 791 et 6 401 792 (ci-après nommés « l'immeuble »), le 16 décembre 2020, publié sous le numéro 25 943 349 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que l'acheteur (9518-8348 Québec inc.) souhaite collaborer avec des membres d'une autre compagnie pour la réalisation du projet de construction;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de liquider la compagnie 9155-4063 Québec inc. et de créer une nouvelle compagnie pour la réalisation du projet, soit 9518-8348 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que l'immeuble vendu dans l'acte ci-haut mentionné sera transféré à cette nouvelle compagnie;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoit une clause rendant le paiement complet de l'immeuble exigible en cas de transfert;

CONSIDÉRANT que l'acheteur souhaite que la Ville renonce à ce droit dans le cadre de la transaction entre 9155-4063 Québec inc. et 9518-8348 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville y consent;

CONSIDÉRANT que la Ville veut procéder à certaines modifications dans ledit acte de vente au niveau des délais de paiement et de réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renonce à exercer son droit d'exiger le paiement complet du terrain pour le transfert de l'immeuble entre la compagnie 9155-4063 Québec inc. et 9518-8348 Québec inc.;

D'AUTORISER la signature d'un addenda à la l'acte de vente n° 25 943 349, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente, avec 9518-8348 Québec inc., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision quant aux secteurs concernés par l'affectation de la redevance perçue dans le cadre du règlement 973;
- Demande de clarification quant à l'autorisation d'un préambule avant une question lors des séances publiques du conseil;
- Demande de suivi quant au questionnement sur l'utilisation de fonds provenant de redevances de carrières et sablières pour pallier les inconvénients liés au transport des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- Demande de clarification concernant le suivi des courriels transmis au Service aux citoyens;
- Demande à la Ville de proposer une nouvelle solution pour éviter le camionnage lourd sur le chemin de la Butte-aux-Renards;

- Demande de clarification quant à l'addenda à l'acte de vente n° 25 943 349 à intervenir entre 9518-8348 Québec inc. et la Ville;
- Demande de précision quant à la fourniture d'électricité de l'immeuble situé au 4295, chemin de la Baronnie;
- Demande de précision quant à l'entretien effectué par la Ville sur certains terrains privés;
- Demande d'information sur les critères de sélection utilisés pour déterminer les routes nécessitant une réparation;
- Demande d'appui de la Ville auprès des résidents du chemin de la Butte-aux-Renards afin de trouver des solutions au transport lourd sur ledit chemin;
- Demande d'information concernant de l'équipement de forage se retrouvant près du chemin de la Côte-Bissonnette;
- Demande de précision quant aux projets de garderie privée et de CPE sur le terrain de l'ancien parc des Scouts;
- Remerciements pour la demande faite auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de réduire la limite de vitesse sur la route Marie-Victorin;
- Demande auprès de la Ville afin de trouver des solutions pour réduire le nombre d'incendies sur le territoire;
- Demande d'appui de la Ville auprès du Canadien National afin de mettre fin au sifflement de nuit du train au coin de la route Marie-Victorin et de la montée de la Baronnie;
- Demande d'appui de la Ville auprès des résidents du chemin de la Butte-aux-Renards afin d'améliorer le bien-être de ceux-ci;
- Plainte quant à l'entretien du chemin de la Baronnie.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h.

Le maire,

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Martin Dampousse

Mylène Rioux, OMA